

# **UNION DES COMORES**

*Unité-Solidarité-Développement*

**Le Président**



Moroni, le

*27/01/2026  
092 /PR*

**DECRET N° 26 - 092 /PR**  
Portant nomination du Directeur Général des Douanes.

**LE PRESIDENT DE L'UNION,**

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°09-022/PR du 07 mars 2009, fixant le cadre organique du Ministère des Finances, du Budget, du Travail, du Commerce Extérieur et de l'Entreprenariat Féminin ;
- VU le décret N°14-006/PR du 10 janvier 2014, relatif à l'Administration des Douanes, Droits Indirects et Accises ;
- VU le décret N°25-122/PR du 08 octobre 2025, portant organisation générale des structures administratives des ministères ainsi que de leurs missions ;
- VU le décret N°25-027/PR du 14 avril 2025, relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;
- VU le rapport du Comité d'Evaluation de l'Appel à Candidature pour le Poste de Directeur Général des Douanes :

## **DECREE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Monsieur **DJAANFAR SALIM ALLAOUI**, est nommé Directeur Général des Douanes, en remplacement de Monsieur AHMED HOUMADI.

**ARTICLE 2 :** Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

